

Règlement 2025

TRAIL DES TOURS



CONSIGNES SANITAIRES

En raison de la pandémie Covid-19, ce règlement est susceptible d'être modifié selon les recommandations définies par le ministère des sports et les services de préfecture.

Tout présent s'engage alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le port du masque sera consigné, avant le passage de la ligne de départ, et, dès le passage de la ligne d'arrivée.

Chacun des coureurs devra respecter la distanciation des 1 mètre durant tout l'évènement, soit :

- lors de la récupération des dossards
- lors de l'attente de son propre départ
- lorsqu'il dépasse un autre coureur sur la course

1 - Inscriptions / participation :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- **ou d'un PPS***, à faire sur www.pps.athle.fr et ce qui permet d'avoir une **attestation valable 3 mois**
 1. Il est obligatoire pour les non-licenciés et pour toutes les courses à partir du 1er septembre 2024
 2. Le certificat médical n'est plus accepté

Nota : le Parcours de Prévention Santé, est un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

2 - Epreuve :

3 distances vous sont proposées :

Le 15 km (parcours également ouvert à la marche nordique ou sportive),

le 28 km

et le 40km

La progression s'effectue en suivant des rubalises.

Nota : en fonction des contraintes des autorités administratives, il est possible que les distances annoncées soient revues légèrement à la baisse ou à la hausse (une information sur le site sera publiée le cas échéant)

Barrières horaires :

- Elles vous seront communiquées dès validation du parcours par l'ONF
- Ne concerne que le 28 et 40km

PARTICIPATION au Challenge Natura Trail :

LE TRAIL DES TOURS participe au Challenge Natura Trail 2024/2025

Voir règlement sur le site www.aesn78.fr

4^{ème} et dernière manche du challenge :

- le 15km sur le challenge court
- le 28km et le 40km sur le challenge long

3 - Départ / Arrivée / Dossards

LE 18 MAI 2025 au Terrain de rugby de MONTFORT L'AMAURY route Laugier
40 km briefing à 6H50 et départ à 7H
28 km briefing à 7H50 et départ à 8H
15 km briefing à 8h50 et départ à 9H
(sous réserve de modification voir site aesn78).

Retrait des dossards le 18/05/25 partir de 6h sur le site.

4 - Droits d'engagements

Les inscriptions se font :

- Via le site internet de l'organisation (www.aesn78.com)
- Via courrier en récupérant le bulletin sur le site

Attention : une inscription est prise en compte si et seulement si le bulletin d'engagement, le pps et droit d'engagement reçus et validés. L'ensemble des pièces doivent être collectées en amont de la course

Droit d'engagement :

	tarif spécial fêtes			
	jusqu'au 01/01/25	du 02/01/25 au 28/02/25	du 01/03/25 au 30/04/25	à partir du 01/05/25
15KM	14 €	16 €	18 €	20 €
28KM	20 €	23 €	26 €	30 €
40KM	28 €	32 €	36 €	40 €

Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription sur le site www.aesn78.com.

Chèque à l'ordre de l'AESN78 à envoyer à : AESN78 chez Mr/Mme FEUTRY 4bis route des haizettes 78490 GROSROUVRE

5 - Annulation inscription / annulation ou report de l'épreuve

Annulation à la demande du coureur :

- En cas de maladie ou accident uniquement

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier

Un justificatif médical est obligatoire attestant de la contre-indication à participer à la course.

Aucune demande ne sera acceptée dans les 15j précédant la date de la course.

Conditions d'indemnité :

- le remboursement interviendra au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation.

Annulation de la course :

- En cas d'annulation de la course par les autorités compétentes (préfecture, mairie, gendarmerie) ou tout état d'urgence ou état sanitaire ou raison climatique, ou autre cas ne dépendant pas de la volonté des organisateurs :
 - 80% jusqu'au 28/02/25
 - 50% à compter du 01/05/25
 - Aucun remboursement à 15 jours de la course

6 - Matériel obligatoire/ Ravitaillements :

Matériel conseillé : réserve d'eau, 1 barre énergétique, un téléphone portable, une couverture de survie

Ravitaillement : pas de ravitaillement pour le 15km / 1 sur le 28km / 2 sur le 45km voir infos pratiques

7 - Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée

8 - Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale, l'organisateur (AESN78) se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

Sécurité Coureurs : Un dispositif médical est assuré avec présence d'un médecin sur le terrain et d'une équipe de la protection civile. Présence également d'un dispositif d'accompagnement (serre fil, et vététistes)

9 - Droits à l'image / coordonnées mail :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et coordonnées mail.

10 - Résultats / Récompenses :

Pas d'affichage des résultats / Consultation en ligne

Récompenses aux 3 premiers du classement général et à chaque premier/e des catégories suivantes :

- Jeune (cadet/junior /espoir)
- Sénior
- Master 0 et 1
- Master 2 et 3
- Master 3 et 4
- Master 5 et 6
- Master 7 et 8
- Marche sportive/nordique

11 - Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.